

## Annexe N°2

### Utiliser les crises pour travailler sur les valeurs avec les élèves

Les périodes de crises sont un bon moment pour évoquer les valeurs, les partager et pouvoir exprimer ce que l'on ressent, encore faut-il que la charge émotionnelle ne nous submerge pas. Contre ce risque, en janvier 2015, j'ai construit ce protocole pour permettre aux élèves d'intégrer les émotions, chaque fois que des situations extrêmes, attentats, catastrophes ou accidents, peuvent créer des situations difficiles à réguler avec les élèves. Ce second protocole, à modifier en fonction des dates des événements, prépare à aborder ensuite, quand l'intensité émotionnelle est retombée, une réflexion sur les valeurs.

### Protocole d'intégration des émotions

1°/ Se rappeler que **les processus cognitifs et émotionnels ne sont pas disjoints** dans le cerveau humain, la prise en compte des émotions des élèves est nécessaire tant dans les situations habituelles d'apprentissage que dans les situations exceptionnelles, catastrophes naturelles, faits de guerre, attentats...

2/ **Les évènements du 7 au 11 janvier 2015**, surreprésentés dans les médias ont bouleversé grand nombre d'adultes, leurs enfants n'ont pu éviter d'être touchés par les émotions des adultes et si l'école ne devient pas un lieu où les émotions peuvent être tolérées et avoir une place légitime, ces dernières peuvent alors être refoulées et projetées à l'extérieur, cela se produit avec la peur ou le sentiment d'injustice. Ce processus peut alors engendrer violence et désir de vengeance. Un chercheur Bernard Rimé a montré l'importance de construire des protocoles pour favoriser les processus psychologiques et sociaux de réconciliation.

3 / Un point commun à tout protocole d'intervention auprès des élèves sera d'adopter, **faire sien, un postulat de cohérence de l'être humain :**

**« Chacun a de "bonnes raisons" (= réelles, légitimes, valables...) :**  
**de penser ce qu'il pense,**  
**de dire ce qu'il dit,**  
**de faire ce qu'il fait,**  
**et surtout de ressentir ce qu'il ressent ! »**

« Ce postulat complète le postulat d'éducabilité (*cf.* clé n° 1) en constituant une *acceptation inconditionnelle de l'autre* (mais aussi de soi en s'impliquant dans le « chacun ») comme une personne et il peut être assorti ou non selon les circonstances d'*une acceptation conditionnelle des comportements* (*cf.* clé n° 15 sur l'autorité et les sanctions).

« On peut remarquer que ce postulat valide les ressentis alors qu'ils sont souvent invalidés dans nos communications habituelles. Exemples : « tu n'as *aucune raison* de pleurer, d'être jaloux, d'avoir froid... », on nous a souvent opposé des arguments objectifs : « *impossible*, il fait 23 °C, cet exercice ne présente pourtant *aucune difficulté*, tu as *tout* pour être heureux... »

« L'application de ce postulat conduit à faire exister une bienveillance avec les élèves (et avec soi-même) tout à fait favorable aux débats et aux apprentissages. » page 124 à 125 dans cet ouvrage.

4 / **Construire un protocole de partage social des émotions** incluant la présentation

du postulat de cohérence en l'expliquant et une première question : qu'avez-vous ressenti au fil de ces journées de janvier ? Après avoir accueilli toutes les réponses sans jugement, ni interprétation, on peut inviter les élèves les plus jeunes à dessiner... ce qu'ils n'arrivent pas à dire avec un minimum de consignes, il suffit que cela ait à voir avec les évènements.

Ce qui est important c'est que toutes les réponses verbalisées ou dessinées soient entendues par les enseignants et par l'ensemble des élèves.

Puis dans un second temps une nouvelle question ; que redoutez-vous à l'avenir ou comment aimeriez-vous que cela se passe désormais ?

Les faits qui seront rapportés devront être **dédogmatisés** :

Qui a dit quoi, a fait quoi (uniquement ce qui est observable), avec qui, combien de fois, où ? Et **moi** qu'est-ce que j'ai ressenti ?

Les réponses sous forme de suggestions devront ensuite être accueillies sans jugement ni interprétation (rappeler le postulat de cohérence) et on peut ensuite procéder à une analyse des suggestions, celles qui sont compatibles avec la loi avec ce qui est estimé acceptable en France et celles qui ne sont pas compatibles et pourquoi, au nom de quelles valeurs.

Rimé B., (2005) *Le partage social des émotions*. Presses Universitaires de France, Paris.